

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 4 mai 2009, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Michel Bolduc, Luc Plante, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

65-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

66-2009

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2009 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

67-2009

**DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB - FERMETURE
DE CHEMIN**

ATTENDU la demande des Chevaliers de Colomb et des Festivités Western de Saint-Victor pour fermer la circulation automobile, soit une partie des rues Ambroise et Industrielle-Nadeau, pour une course d'accélération pour VTT le 13 juin 2009.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder la permission aux Chevaliers de Colomb et Festivités Western de fermer une partie des rues Ambroise et Industrielle-Nadeau, pour tenir leur activité d'accélération de VTT le 13 juin 2009.

ADOPTÉ

68-2009

**DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE MUNICIPALE -
ÉQUIMAT**

ATTENDU la demande d'Équimat pour avoir une exemption de taxe municipale, en ce qui concerne la bâtisse située au 105 rue Industrielle-Nadeau à Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que selon la résolution numéro 120-2008 Équimat n'est pas éligible à la subvention pour exemption de taxe sur la bâtisse.

P.S. : Résolution numéro 120-2008 jointe à la présente résolution.

ADOPTÉ

69-2009

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AMBULANCE SAINT-JEAN

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Ambulance Saint-Jean.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de participer à la campagne de financement de l'Ambulance Saint-Jean pour un montant de 50,00 \$.

ADOPTÉ

70-2009

DEMANDE DE FINANCEMENT - T.C.S.V. ST-VICTOR

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor a participé à la campagne de financement pour l'année 2008-2009 pour un montant de 400,00 \$.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor avait promis à la Télévision communautaire de lui accorder un autre 400,00 \$ durant l'année 2009.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder un montant de 400,00 \$, à la télévision communautaire de Saint-Victor, en guise de participation financière pour l'année 2008-2009.

ADOPTÉ

71-2009

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RUE DES CÈDRES LAC FORTIN

ATTENDU la demande d'aide financière de Monsieur Claude Bélanger pour réparer le chemin des Cèdres au Lac Fortin.

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor ne peut faire suite à la demande, de Monsieur Bélanger, pour réparer le chemin des Cèdres au Lac Fortin car c'est un chemin privé.

ADOPTÉ

72-2009

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CAMBI

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la demande d'aide financière de CAMBI, représenté par Monsieur Claude Bellavance, est refusée.

ADOPTÉ

73-2009

LES COMPTES

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Hydro-Québec	4	201,02	\$
Sylvain Bilodeau		7,90	\$
Orizon Mobile		429,52	\$
Téléphone Saint-Victor		623,82	\$
GE Canada Équipement		936,86	\$
Hydro-Québec	7	306,44	\$
Cordonnerie Bureau		141,09	\$
Télus Mobilité		241,43	\$
Pitney Bowes		314,61	\$
Pitney Bowes		222,80	\$
Hydro-Québec		28,29	\$
Cordonnerie Bureau		10,38	\$
Téléphone St-Victor		169,31	\$
Excavation A. Gosselin	2	620,53	\$
Transport Couture		105,06	\$
Alliance Coop	9	984,95	\$
DEBB		181,40	\$
Magasin Coop		394,84	\$
Biolab		778,28	\$

Centre du Camion Amiante	639,67	\$
Supérieur Propane	231,83	\$
M.R.C. Robert-Cliche	5 851,60	\$
Extincteur Kaouin	45,15	\$
Formiciel	232,64	\$
Industrie Ciment la Guadeloupe	974,11	\$
Poulin Excavation	180,60	\$
Armand Lapointe Équipement	111,47	\$
Industries Wajax	438,32	\$
Garage Bizier	715,08	\$
Transcontinental	260,74	\$
Pizzéria Jippy	120,50	\$
Pompes Couture	169,31	\$
Ferme Donald Vachon	56,44	\$
Atelier d'usinage LB	1 280,76	\$
Féd. Québécoise Municipalités	26,39	\$
Mun. St-Ephrem-de-Beauce	62,32	\$
Ville de Beauceville	243,06	\$
Beauce Métal	2 491,22	\$
Ecl. Progrès/Beauce Nouvelle	167,06	\$
Centre Laser du Parc	48,15	\$
Centre du Camion (Beauce)	58,59	\$
Orizon Mobile	119,29	\$
Fonds l'information Foncière	24,00	\$
Desfor Bio Services	6 436,70	\$
Signalisation Lévis	2 405,99	\$
Aqua Beauce	24,00	\$
HQ Distribution	536,16	\$
Gravière M.J. Lessard	1 058,47	\$
Ferme Yvette et Benoit Prévost	4 909,00	\$
Traction St-Georges	449,03	\$
Linde	227,10	\$
Sylvain Bilodeau	15,80	\$
GE Canada Équipement	936,86	\$
Auto Quirion et Drouin	124,92	\$
Laforest Nova Aqua	1 695,18	\$
Métal Beauce	937,31	\$
Produits Chimiques Desco	133,19	\$
Gravières GNVR	1 354,92	\$
Simon Bilodeau	553,03	\$

ADOPTÉ

74-2009

SIGNATURE ENTENTE AVEC RÉAL BOUCHER

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'autoriser le Maire, Monsieur
Roland Giguère, et le Directeur
Général/Secrétaire-Trésorier, Monsieur Marc
Bélanger, à signer un protocole d'entente

avec Monsieur Réal Boucher pour la cueillette des vidanges au Lac Fortin.

ADOPTÉ

75-2009

ACCEPTATION SOUMISSION CAMION 6 X 6 ET CAMION AUTO-POMPE CITERNE

Ont soumissionné :

Pour camion 6 X 6 :

Centre du Camion Amiante	272 965,61 \$
--------------------------	---------------

Pour camion auto pompe citerne :

Maxi Métal (1983) inc.	323 923,03 \$
Équi. d'incendie Levasseur	324 410,65 \$

Après étude le plus bas soumissionnaire conforme est ?

Centre du Camion pour le camion 6 X 6 et Maxi Métal pour le camion auto pompe citerne.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la soumission du Centre du Camion Amiante au montant de 272 965,61 \$, pour le camion 6 X 6, et la soumission de Maxi Métal au montant de 323 923,03 \$, pour le camion auto pompe citerne, à la condition que notre règlement d'emprunt soit autorisé par le Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTÉ

76-2009

RÈGLEMENT NUMÉRO 76-2009

Règlement numéro 76-2009 décrétant une dépense de 570 448,00 \$ et un emprunt de 570 448,00 \$ pour faire l'acquisition d'un camion de type 10 roues (6 x 6) avec équipement à neige et un camion auto pompe citerne.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 9 mars 2009.

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le Conseil est autorisé à faire l'acquisition d'un camion type 10 roues (6 x 6) avec équipement à neige et un camion auto pompe citerne selon le devis préparé par la Municipalité de Saint-Victor, lequel fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 570 448,00 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 570 448,00 \$ sur une période de 10 ans.

Article 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER

77-2009

RÉSOLUTION D'ADOPTION DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 76-2009

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement d'emprunt numéro 76-2009, intitulé règlement pour l'achat d'un camion de type 10 roues (6 X 6) avec équipement à neige et un camion auto pompe citerne, et un emprunt de 570 448,00 \$

ADOPTÉ

78-2009

PROJET DE SUBDIVISION - KEVAN CLOUTIER

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve le plan de cadastre d'une partie du lot 209, pour créer le lot 209-55, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring, préparé par l'arpenteur géomètre, Monsieur Jean Bisson, le 27 mars 2009 sous le numéro 6846 de ses minutes. Le Directeur Général/Secrétaire-

trésorier, Monsieur Marc Bélanger, est autorisé à signer tous les documents.

ADOPTÉ

79-2009

SOUSSION ASPHALTAGE - OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Le secrétaire procède à l'ouverture des soumissions.

Ont soumissionné:

	Rue	Tonne	Râteau
Pavage Jean-Luc Roy	144.00	170.00	295.00
Pavage de Beauce	142.00	168.00	280.00
Pavage Abénakis	142.00	164.00	285.00
Pavage Sartigan	132.00	159.00	275.00

N.B. Les prix ci-haut mentionnés sont à la tonne métrique et la T.P.S. et la T.V.Q. ne sont pas incluses dans ces prix.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la soumission de Pavage Sartigan.

ADOPTÉ

80-2009

TRAVAUX A ÊTRE EXÉCUTÉS DURANT L'ÉTÉ 2009 POUVANT ÊTRE ADMISSIBLES À LA SUBVENTION D'AMÉLIORATION DES CHEMINS ET RUES À LA CHARGE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU les divers travaux à faire dans la Municipalité de Saint-Victor pour réparer les chemins et les Rangs dans la Municipalité de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander à Monsieur Janvier Grondin, Député de Beauce-Nord, une aide financière pour l'année 2009. Les travaux à effectuer seront de l'ordre de 230 000,00 \$ à

être répartis dans divers rangs, Routes et Rues de Saint-Victor.

ADOPTÉ

81-2009

OFFRE DE SERVICE – MONSIEUR ANDRÉ RUEL

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter l'offre de service de Monsieur André Ruel, au montant de 1 480,00 \$, pour la participation au comité mixte, Municipalité de Saint-Victor et Les Lainages Victor, pour le partage des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉ

82-2009

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander au Ministère des Transports de bien vouloir venir réparer le pont sur la Route à Gatton à Saint-Victor.

ADOPTÉ

83-2009

DEMANDE D'AUTORISATION DE DANY RODRIGUE À LA CPTAQ

ATTENDU QUE la Municipalité a examiné la demande de Monsieur Dany Rodrigue en regard des critères de l'article 62 de la Loi afin d'informer la Commission sur la nature de la demande et les aspects agricoles de celle-ci ;

ATTENDU QUE suite à cet examen, la Municipalité estime que le projet du demandeur n'entraînera aucun impact négatif à l'agriculture et bien au contraire, le service offert est de par sa

nature agricole et s'adresse directement aux agriculteurs qui en bénéficieront ;

ATTENDU QUE le projet de par son impact dans le milieu environnant doit être implanté dans la zone agricole et en dehors de la zone « blanche » compte tenu de la réglementation d'urbanisme due principalement aux odeurs et à la circulation des véhicules ;

ATTENDU QU'il n'existe aucun emplacement disponible hors de la zone agricole de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steve Plante, secondé par Monsieur Michel Bolduc et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, de recommander l'acceptation de la demande d'autorisation de Monsieur Dany Rodrigue auprès de Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ

84-2009

ENGAGEMENT DE MONSIEUR ÉRIC JACQUES

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer l'embauche de Monsieur Éric Jacques, par la M.R.C. Robert-Cliche, comme adjoint à Monsieur Denis Desbiens pour l'émission de permis d'installations septiques.

ADOPTÉ

85-2009

COMPÉTENCE M.R.C. ROBERT-CLICHE - APPLICATION Q2R8

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor cède à la M.R.C. Robert-Cliche, sa compétence en matière d'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉ

86-2009

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance soit ajournée à lundi le 11 mai 2009 à 19h00.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 11 mai 2009, à 19:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance d'ajournement du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère, Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

87-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que l'ordre du jour de la présente
session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

88-2009

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SOUMISSION RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 69-2008**

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, unanimement, que la
Municipalité de Saint-Victor accepte l'offre
qui lui est faite de la Caisse Desjardins des
Sommets de la Beauce pour un emprunt au
montant de 187 600,00 \$, en vertu du règlement
numéro 69-2008, au prix de 100 % échéant en
série de 5 ans comme suit :

6 300 \$	3.93 %	20 mai 2010
6 600 \$	3.93 %	20 mai 2011
6 800 \$	3.93 %	20 mai 2012
7 100 \$	3.93 %	20 mai 2013
160 800 \$	3.93 %	20 mai 2014

ADOPTÉ

89-2009

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor se
propose d'emprunter par billets un montant
total de 187 600 \$ en vertu du règlement
d'emprunt numéro 69-2008.

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la
Municipalité de procéder au financement à long
terme au moyen de billets au lieu
d'obligations.

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que les billets seront signés par le Maire et le Directeur Général/secrétaire-trésorier.

Que les billets seront datés du 20 mai 2009.

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 6 300 \$
2. 6 600 \$
3. 6 800 \$
4. 7 100 \$
5. 7 300 \$
- 5 153 500 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans à compter du 20 mai 2009, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 69-2008 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de vendre le garage municipal, situé au 185 rue commerciale à Monsieur Gilles Lacasse. Monsieur le Maire, Roland Giguère, et le Directeur Général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Bélanger, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour cette vente.

ADOPTÉ

91-2009

VENTE DU GARAGE - 425 ROUTE 108

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de vendre le garage municipal, situé au 425 route 108 à Monsieur Louis Bernard. Monsieur le Maire, Roland Giguère, et le Directeur Général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Bélanger, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour cette vente.

ADOPTÉ

92-2009

ACHAT D'IMMOBILISATIONS - LES POUTRELLES TRUSS-M INC.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor achète les immobilisations de la compagnie Les Poutrelles Truss-M inc. Monsieur le Maire, Roland Giguère, et le Directeur Général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Bélanger, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour cet achat.

ADOPTÉ

93-2009

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT

La Conseillère Marise Poulin, donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 78-

2009 sera adopté à une séance subséquente concernant l'achat des immobilisations de la compagnie Les Poutrelles Truss-M inc., pour faire le garage municipal de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

94-2009

RAMASSAGE DE GROS OBJETS

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'à l'avenir les gros objets (grosses vidanges) seront cueillis soit la journée après la fête de la Reine, au printemps, et la journée après la fête de l'action de grâce, à l'automne.

ADOPTÉ

95-2009

LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance d'ajournement soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER